

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE GRENADE-SUR-GARONNE**  
**Séance du 4 juillet 2023**

-----

Le mardi 04.07.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie.

Représentés : M. XILLO Michel (par M. BOURBON), M. MARTINET Florent (par M. DELMAS), Mme LOUGE Monique (par Mme MANZON).

Absents ou excusés : Mme BOULAY Dominique, Mme BRIEZ Dominique, Mme GARCIA Hélène, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. MONBRUN René

---

Délibération n° 50-2023.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Année scolaire 2023-2024.

Demande de subventions.

Mr. le Maire fait état des actions menées dans le cadre du CLAS sur les écoles élémentaires et au sein du collège durant l'année scolaire 2022-2023.

En s'appuyant sur la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, il propose que la commune reconduise ce dispositif en faveur des enfants des écoles élémentaires et des collégiens durant l'année scolaire 2023-2024, afin de leur permettre de bénéficier d'un accompagnement à la scolarité en complément de l'école, comme suit :

- une action pour les enfants de l'école élémentaire « La Bastide » (groupe de 12 élèves) et pour les enfants de l'école élémentaire « Jean-Claude Gouze - Dieuzaide » (groupe de 12 élèves),
- une action pour les collégiens du Collège « Grand Selve » (groupe de 12 jeunes, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>).

M. le Maire présente le projet 2023-2024 :

Les priorités d'interventions portent sur les enfants/jeunes mais elles s'accompagnent d'actions en direction des familles dans l'accompagnement parental, le but étant de consolider leur rapport à l'école et de coordonner cet accompagnement avec tous les acteurs du territoire.

Les interventions auprès des enfants/jeunes :

Mettre en œuvre des méthodes et approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs et de développer leur autonomie,

Elargir leurs centres d'intérêt et promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles sociales et économiques de leur environnement,

Mettre en valeur leurs compétences et acquis,

Mesurer leur progression.

Mesurer leur assiduité à l'action.

Les interventions auprès des parents :

Renforcer le rôle de parents et les soutenir dans la relation avec leur enfant.

Soutenir les parents dans la relation avec l'école.

Faciliter l'orientation des parents vers d'autres acteurs ou actions susceptibles de soutien à la parentalité.

Evaluer les actions proposées aux parents.

Les actions de concertation et de coordination avec l'école :

Partenariat avec les établissements scolaires.

Facilitation de la relation Parents/Enseignants.

Les actions de concertation et de coordination avec les autres acteurs du territoire.

Association du CLAS avec un autre projet éducatif mettant en lien différents partenaires sur le territoire.  
Articulation et relation avec d'autres acteurs du territoire.  
Connaissance du réseau départemental parentalité.

Sur proposition de M. le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'opération « CLAS 2023-2024 »,
- sollicite l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de ce dossier.

Le Secrétaire,  
René MONBRUN



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Paul DELMAS,

